

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session spéciale, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le jeudi 18 juin 2009 à 9 h 30 a.m. à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Croteau, Maire

Et les conseillers suivants :

Monsieur Alain Joubert
Monsieur Simon Fortin
Monsieur Claude Larocque
Monsieur André Bernier
Monsieur Guy Lapointe
Monsieur Dominic Dion

Madame Cynthia Bossé, directrice générale est présente et agit à titre de secrétaire.

Tous les membres du conseil forment quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le présent avis spécial de convocation le jour du 16 juin 2009 par communication écrite à tous les conseillers ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce dix-huitième jour de juin 2009.

Cynthia Bossé
Directrice générale

1. Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

2. Journalier opérateur aux travaux publics

Considérant que la Municipalité a procédé à des entrevues en vue d'engager un employé supplémentaire pour les travaux publics tel que le veut la résolution 178-05-2009;

Considérant qu'après les entrevues, un candidat est suggéré par le comité de sélection pour l'ensemble de ses compétences;

221-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que monsieur François Brisebois soit engagé pour une période d'essai de six mois à compter du lundi, 22 juin 2009;

Que monsieur Mario Sansoucy produise un rapport d'évaluation des compétences de monsieur François Brisebois à la fin de la période d'essai;

Que l'embauche de monsieur François Brisebois à titre d'employé permanent soit conditionnelle à l'obtention des certificats en eau potable soit P4a et P6a.

3. Travaux de voirie 2009

Considérant le rapport de travaux préparé par monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics;

222-06-2009

Considérant que des travaux d'asphaltage, de resurfaçage sont prévus ainsi que les travaux sur les ponceaux mentionnés au budget 2009;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Dominic Dion **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que les travaux prévus pour les fossés soient entièrement faits tel qu'inscrit au rapport de monsieur Mario Sansoucy;

Que les propriétaires concernés par le refaçonnement des fossés soient avisés afin qu'ils prévoient le changement de leur ponceaux;

Que prioritairement, les travaux débutent sur la Montée Brunelle;

Que soit offerte gracieusement la terre aux propriétaires concernés par le refaçonnement des fossés;

Que les propriétaires concernés par le refaçonnement des fossés se voient facturés les frais pour le transport de la terre et qu'ils soient consultés afin de connaître leur choix pour la livraison de la terre, soit à l'été ou à l'automne;

Qu'advenant qu'un propriétaire riverain qui ne désire pas de terre, que soit vendue cette dernière afin de payer les frais de transport.

4. Les Fleurons du Québec

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et sera traité à une séance ultérieure.

5. Période de question

Rien à cet item.

6. Levée de l'Assemblée

223-06-2009

Il est proposé par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit levée la présente assemblée à 10 heures 00 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale